

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
Désignation de l'entreprise ASS ASSOCIATION DREAM				Néant *			
Adresse de l'entreprise 16, Léonard de Vinci 45074 ORLEANS CEDEX 02							
Numéro SIRET* 5 0 8 3 4 9 6 3 6 0 0 0 1 1							
				Exercice N clos le, 31/12/2010			
				N-1 31/12/2009			
				Net			
				Net			
				Net			
				Net			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 425	AG	1 511	2 318	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 518	AU	1 681	3 827	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	165	BI	165	165	
	TOTAL (II)	BJ	15 108	BK	3 192	6 311	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
			En cours de production de biens	BN	BO		
			En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 901	BY	20 901	
		Autres créances (3)	BZ	181 207	CA	181 207	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	45 408	CG	45 408		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	247 517	CK	247 517		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	262 625	1A	3 192	259 433		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS ASSOCIATION DREAM		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(168)	3 136	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 358	(3 304)	
	Subventions d'investissement	DJ	3 756	6 146	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	20 946	5 977	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 529		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	46 367	136 765	
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 027	1 338	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	90 000			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	34 562		
TOTAL (IV)	EC	238 486	138 103		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	259 433	144 081		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	238 486	138 103		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	34 529			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Designation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION DREAM						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	17 281	FH	FI	17 281	16 900	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 281	FK	FL	17 281	16 900	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	316 359	152 086	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	333 641	168 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	289 298	170 904	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	91		
	Salaires et traitements*				FY	18 441		
	Charges sociales (10)				FZ	7 433		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	2 925	267
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	318 191	171 171	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	15 450	(2 185)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	15 450	(2 185)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS ASSOCIATION DREAM		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 238		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 389	267	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 627	267	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 656	1 387	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 656	1 387	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 971	(1 119)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 063		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	340 268	169 253	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	322 910	172 558	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 358	(3 304)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 238	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 656		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		Exercice N - 1	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 656		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				4 238	
Subventions d'investissement virées au résultat				2 389	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1	
Autres charges d'exploitation			1 656		
Autres produits d'exploitation				4 238	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS ASSOCIATION DREAM		Néant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 425	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM	KN	KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT	KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX		
		Matériel de transport*		KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	8 530	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG		
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
		Avances et acomptes		LK	LL	LM		
		TOTAL III	LN	3 987	LO	LP	8 530	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
		Autres participations		8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV			
TOTAL IV		LQ	165	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	6 578	ØH	ØJ	8 530		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX	2 425	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	12 518	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB		
		Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III	IV	NG	NH	NI	12 518	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
		Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	165	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	NL	2H	165	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	15 108		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2011
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2010

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION DREAM

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ASSOCIATION DREAM</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	107	PF	1 404	PG
Terrains		PI		PJ		PK
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF
	Matériel de transport	QH		QI		QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	160	QM	1 520	QN
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS
TOTAL III		QU	160	QV	1 520	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	267	ØP	2 925	ØQ
						ØR
						ØS
						ØT
						ØU
						ØV
						ØW
						ØX
						ØY
						ØZ
						ØAA
						ØAB
						ØAC
						ØAD
						ØAE
						ØAF
						ØAG
						ØAH
						ØAI
						ØAJ
						ØAK
						ØAL
						ØAM
						ØAN
						ØAO
						ØAP
						ØAQ
						ØAR
						ØAS
						ØAT
						ØAU
						ØAV
						ØAW
						ØAX
						ØAY
						ØAZ
						ØBA
						ØBB
						ØBC
						ØBD
						ØBE
						ØBF
						ØBG
						ØBH
						ØBI
						ØBJ
						ØBK
						ØBL
						ØBM
						ØBN
						ØBO
						ØBP
						ØBQ
						ØBR
						ØBS
						ØBT
						ØBU
						ØBV
						ØBW
						ØBX
						ØBY
						ØBZ
						ØCA
						ØCB
						ØCC
						ØCD
						ØCE
						ØCF
						ØCG
						ØCH
						ØCI
						ØCJ
						ØCK
						ØCL
						ØCM
						ØCN
						ØCO
						ØCP
						ØCQ
						ØCR
						ØCS
						ØCT
						ØCU
						ØCV
						ØCW
						ØCX
						ØCY
						ØCZ
						ØDA
						ØDB
						ØDC
						ØDD
						ØDE
						ØDF
						ØDG
						ØDH
						ØDI
						ØDJ
						ØDK
						ØDL
						ØDM
						ØDN
						ØDO
						ØDP
						ØDQ
						ØDR
						ØDS
						ØDT
						ØDU
						ØDV
						ØDW
						ØDX
						ØDY
						ØDZ
						ØEA
						ØEB
						ØEC
						ØED
						ØEE
						ØEF
						ØEG
						ØEH
						ØEI
						ØEJ
						ØEK
						ØEL
						ØEM
						ØEN
						ØEO
						ØEP
						ØEQ
						ØER
						ØES
						ØET
						ØEU
						ØEV
						ØEW
						ØEX
						ØEY
						ØEZ
						ØFA
						ØFB
						ØFC
						ØFD
						ØFE
						ØFF
						ØFG
						ØFH
						ØFI
						ØFJ
						ØFK
						ØFL
						ØFM
						ØFN
						ØFO
						ØFP
						ØFQ
						ØFR
						ØFS
						ØFT
						ØFU
						ØFV
						ØFW
						ØFX
						ØFY
						ØFZ
						ØGA
						ØGB
						ØGC
						ØGD
						ØGE
						ØGF
						ØGG
						ØGH
						ØGI
						ØGJ
						ØGK
						ØGL
						ØGM
						ØGN
						ØGO
						ØGP
						ØGQ
						ØGR
						ØGS
						ØGT
						ØGU
						ØGV
						ØGW
						ØGX
						ØGY
						ØGZ
						ØHA
						ØHB
						ØHC
						ØHD
						ØHE
						ØHF
						ØHG
						ØHH
						ØHI
						ØHJ
						ØHK
						ØHL
						ØHM
						ØHN
						ØHO
						ØHP
						ØHQ
						ØHR
						ØHS
						ØHT
						ØHU
						ØHV
						ØHW
						ØHX
						ØHY
						ØHZ
						ØIA
						ØIB
						ØIC
						ØID
						ØIE
						ØIF
						ØIG
						ØIH
						ØII
						ØIJ
						ØIK
						ØIL
						ØIM
						ØIN
						ØIO
						ØIP
						ØIQ
						ØIR
						ØIS
						ØIT
						ØIU
						ØIV
						ØIW
						ØIX
						ØIY
						ØIZ
						ØJA
						ØJB
						ØJC
						ØJD
						ØJE
						ØJF
						ØJG
						ØJH
						ØJI
						ØJJ
						ØJK
						ØJL

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise ASS ASSOCIATION DREAM		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
ASSOCIATION DREAM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 259 434 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 17 359 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/02/2011 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 1 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 426			2 426
Immobilisations incorporelles	2 426			2 426
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 988	8 530		12 518
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 988	8 530		12 518
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	165			165
Immobilisations financières	165			165
ACTIF IMMOBILISE	6 578	8 530		15 109

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 530		8 530
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 530		8 530
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	107	1 404		1 511
Immobilisations incorporelles	107	1 404		1 511
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	160	1 521		1 681
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	160	1 521		1 681
ACTIF IMMOBILISE	267	2 925		3 192

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	165		165
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	20 901	20 901	
Autres	181 208	181 208	
Charges constatées d'avance			
Total	202 274	202 109	165
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	34 530	34 530		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	46 368	46 368		
Dettes fiscales et sociales	33 027	33 027		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	90 000	90 000		
Produits constatés d'avance	34 562	34 562		
Total	238 487	238 487		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	26 073
Intérêts bancaires à payer	73
Dettes provis. pr congés à payer	1 775
Charges sociales s/congés à payer	718
Etat – autres charges à payer	110
Total	28 749

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	34 562		
Total	34 562		

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association DREAM**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'analyse des actes de subventions et les techniques d'audit utilisées (apurement, césure), nous ont permis de valider les produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A ORLEANS, le 30 mai 2011


ARCHE
*Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
d'ORLEANS*

Dominique MARGRY
Commissaire aux Comptes
Chargé du mandat